



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/03

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECHERCHER LES FINANCEMENTS NECESSAIRES A L'OPERATION : « EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL DU VILLAGE D'ALATA »

Date de la convocation :
Vendredi 27 février 2026

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **16**

Nombre de votants : **19**

Quorum : **12**

Le **lundi 9 mars 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme CASALONGA-MARI, M. PERALDI, M. MORETTI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme CASTELLANI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES : M. MERY (donne procuration à Mme CASTELLANI), *adjoint au Maire*, Mme FONTAINE (donne procuration à M. PERALDI), Mme MINVIELLE (donne procuration à Mme DEFRANCHI) *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, M. CAMPANA *conseillers municipaux*.

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

EXPOSE

Le cimetière actuel de la commune nécessite une extension de son emprise afin de pouvoir ajouter plusieurs concessions.

Le projet de la commune consiste à agrandir le cimetière existant sur la parcelle n°510, section B avec une projection de 54 nouvelles concessions pour des surfaces comprises entre 9 et 15m².

Les travaux consistent en :

- La création d'un mur de soutènement au nord-est
- La création d'allées pour les concessions et de plusieurs murs de soutènement pour un aménagement du cimetière en terrasses
- Le déplacement du transporteur EDF
- La réfection du mur sud-est du cimetière actuel et son parement en pierre
- La pose d'un grillage sur le mur sud-ouest existant
- La réalisation d'une murette sur 3 rangs de blocs de béton
- Le déplacement de la bordure sud vers l'angle du cimetière.

La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 15 mois, phasés sur 3 ans.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 127 333 € HT, réparti comme suit : 412 622.54 € HT pour 2026 ; 370 762.99 € HT pour 2027 et 343 847.68 € HT pour 2028.



Le plan de financement proposé est le suivant :

2026 Phase 1		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	247 573.00
Collectivité de Corse	0%	0.00
Part communale	40%	165 049.54

2027 Phase 2		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	222 458.00
Collectivité de Corse	0%	0.00
Part communale	40%	148 304.99

2028 Phase 3		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	60%	206 309.00
Collectivité de Corse	20%	68 769.34
Part communale	20%	68 769.34



DECISION

le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Bonardi Jean-Paul,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le besoin d'agrandissement du cimetière existant sur la parcelle n°510, section B avec une projection de 54 nouvelles concessions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher les financements nécessaires à l'opération : « extension du cimetière communal du village d'Alata » ;

PRECISE la durée prévisionnelle des travaux fixée à 15 mois, phasés sur 3 ans ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne FERRANDI